



AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

Mise à disposition, sous forme d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, d'un local de 54.00 m² sis zone commerciale du port Bâtiment 6 Cellule J 30.

Cet avis d'appel Public à candidature entre dans le champ d'application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) réformé par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

1. Identification de la collectivité

Commune du Lavandou - Le Port - Capitainerie - Quai de l'Europe - BP 100 - 83980 LE LAVANDOU
Tel : 04.94.00.41.10 – e-mail : consultations-Port@le-lavandou.fr

2. Procédure

L'attention du candidat est attirée sur le fait que la présente procédure de sélection à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire s'inscrit dans le cadre d'une **cession d'un fonds de commerce**.

Ainsi le candidat devra impérativement se rapprocher de Madame CUDINI afin d'obtenir les informations relatives à la vente de ce fonds.

Le candidat devra transmettre à la commune, en sus de son dossier de candidature, une demande d'attribution d'une AOT par anticipation accompagnée du projet de cession, en respectant scrupuleusement le mode opératoire décrit dans le règlement de consultation.

Il est également précisé que l'AOT délivrée par anticipation ne prendra effet qu'à compter de la réception par la commune de la preuve de la réalisation de la cession du fonds de commerce.

3. Objet de l'avis d'appel à candidature et caractéristiques principales

La procédure de sélection préalable a pour objet la mise à disposition d'un local de 54m² sis cellule J30 bâtiment 6, zone commerciale du port du Lavandou situé à l'angle du bâtiment – côté intérieur – proche route passante. L'autorisation sera délivrée jusqu'au **31 décembre 2028**

Le candidat devra obligatoirement solliciter auprès de la Capitainerie un rendez-vous de visite de la cellule pour laquelle il souhaite se porter candidat.

Tarif annuel d'occupation du local : part fixe de 150,00 Euros HT / m², outre charges et terrasses dont la détermination des coûts annuels fait l'objet de délibérations annuelles.

Le titulaire de l'autorisation aura la possibilité d'exploiter une terrasse ouverte – côté intérieur – proche route passante, d'une superficie maximale de 20,00 m² (*voir plan annexe 1-2 du dossier de consultation*).

A titre informatif, les charges s'élevaient à la somme de 8.64 Euros HT / m² en 2020 et le prix du m² terrasse s'élevait à 73.00 Euros HT / m² pour le local considéré.

4. Dossier de consultation

Le dossier de consultation est :

- Disponible sur demande par e-mail à : consultations-port@le-lavandou.fr.

- Téléchargeable sur : <https://portdulavandou.com/annonces-legales/>

Il comprend :

- Le règlement de consultation
- Annexe 1-1 : Plan de situation des cellules de la Zone Commerciale
- Annexe 1-2 : Plan de situation de la terrasse
- Annexe 2 : Le dossier de candidature
- Annexe 3 : Les trois fiches critères
- Annexe 4 : L'attestation sur l'honneur
- Annexe 5 : La fiche synthétique du candidat
- Annexe 6 : L'attestation de visite de la cellule
- Annexe 7 : L'AOT « Type »

5. Documents à produire

Documents énoncés au règlement de la consultation

6. Date limite de remise des candidatures

Les dossiers de candidature devront être remis en main propre à l'adresse indiquée dans l'article 1 au plus tard le mardi 15 mars 2022 à 18h00 contre récépissé ou en courrier recommandé avec accusé de réception.

7. Modalités de diffusion de la présente procédure de sélection préalable

Avis intégral :

- ✓ Site internet de la Commune : www.le-lavandou.fr
- ✓ Site internet du port de plaisance : www.portdulavandou.com
- ✓ Site internet du quotidien Nice Matin / Var Matin : www.nicematinmarchespublics.com
- ✓ Panneaux d'information du port de plaisance du Lavandou

Avis condensé : Pages Annonces Légales du quotidien Nice Matin / Var Matin

8. Renseignements complémentaires

Pour toute question sur la procédure en cours, les demandes ne seront traitées et les renseignements communiqués que par courrier électronique via l'adresse consultations-port@le-lavandou.fr.

La Commune du Lavandou se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la consultation à tout moment, sans donner suite aux candidatures reçues et sans indemnisation des frais avancés par les candidats.

9. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulon - 5 Rue Racine - 83041 TOULON CEDEX 9 - Tél : 04.94.42.79.30

Voie de recours ouverte aux candidats :

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.